



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture du Calvados (14)  
Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Affaire suivie par Elise LEGRAND  
Tél : +33 2 31 30 64 29  
Courriel : elise.legrand@calvados.gouv.fr

Caen, le 08/12/2023

## LE PRÉFET DU CALVADOS (14)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Commune :  
SAINT-PIERRE-EN-AUGE (n° de SIRET 20006479800016)

**Objet :** Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2023 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 le montant de 86 638,35 € est attribué au bénéfice de la commune au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 28 477,32 € pour les dépenses de fonctionnement et à 500 751,95 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1).

Après contrôle, il a été retiré 7 889,28 € des dépenses qui ont servi au calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,

Florence BESSY

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

SAINT-PIERRE-EN-AUGE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
<b>Budget principal : SAINT-PIERRE-EN-AUGE</b>	<b>529 229,27 €</b>	<b>86 638,35 €</b>
dont dépenses de fonctionnement	28 477,32 €	4 494,99 €
65811 Droits d'utilisation informatique en nuage	1 632,96 €	91,44 €
615221 Bâtiments publics	19 461,18 €	3 192,41 €
615231 Voiries	7 383,18 €	1 211,14 €
dont dépenses d'investissement	500 751,95 €	82 143,36 €
2313 Constructions	163 909,12 €	26 887,65 €
21831 Matériel informatique scolaire	0,00 €	0,00 €
2315 Installations, matériel et outillage techniques	279 656,45 €	45 874,86 €
21838 Autre matériel informatique	-34,80 €	-5,71 €
2188 Autres	10 598,28 €	1 738,54 €
21311 Bâtiments administratifs	5 464,72 €	896,43 €
21318 Autres bâtiments publics	6 169,19 €	1 012,00 €
21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	12 619,39 €	2 070,08 €
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	5 862,00 €	961,60 €
21351 Bâtiments publics	13 912,00 €	2 282,13 €
21312 Bâtiments scolaires	2 595,60 €	425,78 €
<b>Budget annexe : LOC GENDARMERIE-ST-PIERRE-AUGE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
<b>TOTAL</b>	<b>529 229,27 €</b>	<b>86 638,35 €</b>

**Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)**

SAINT-PIERRE-EN-AUGE		Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
<b>Budget principal : SAINT-PIERRE-EN-AUGE</b>		<b>6 323,64 €</b>
dont dépenses de fonctionnement		6 323,64 €
615221	Bâtiments publics	6 323,64 €
	Dépense non grevée de TVA	203,00 €
3835-1	REPARATION GOUTTIERE ANCIENNE MAIRIE TOTES   FACTURE 23032 DU 16/09/2023   REPARATION GOUTTIERE ANCIENNE MAIRIE TOTES	203,00 €
	bien meuble non éligible	2 090,64 €
3953-1	CHANGEMENT BLOC TELECOMMANDE BAES CANTINE AMMEVILLE   FACTURE FA-2023-0060 DU 16/08/2023   CHANGEMENT BLOC TELECOMMANDE BAES CANTINE AMMEVILLE	1 164,24 €
4070-1	RACCORDEMENT VIDEOPROJECTEUR CLASSE 4 ET BIBLIOTHEQUE ECOLE BISSON   FACTURE FA-2023-0076   RACCORDEMENT VIDEOPROJECTEUR CLASSE 4 ET BIBLIOTHEQUE ECOLE BISSON	926,40 €
	biens meubles	3 240,00 €
3954-1	REMISE EN SERVICE DU CARILLON DE LA MAIRIE SPSD   FACTURE 42023014426 DU 26/09/2023   REMISE EN SERVICE DU CARILLON DE LA MAIRIE SPSD	3 240,00 €
	La dépense n'est pas imputée sur le bon compte	70,00 €
3836-1	INTERVENTION NID GUEPES ECOLE AMMEVILLE 24/08   FACTURE NO 61 DU 27/08/2023   INTERVENTION NID GUEPES ECOLE AMMEVILLE 24/08	70,00 €
	bien meubles non éligible	720,00 €
4317-1	POSE DE 2 SECHES MAINS SANITAIRES ECOLE BISSON   FACTURE FA-2023-0080   POSE DE 2 SECHES MAINS SANITAIRES ECOLE BISSON	720,00 €
<b>Budget annexe : LOC GENDARMERIE-ST-PIERRE-AUGE</b>		<b>1 565,64 €</b>
dont dépenses de fonctionnement		1 565,64 €
615221	Bâtiments publics	1 565,64 €
	bien meuble non éligible	1 565,64 €
4-1	FOURNITURE ET POSE LUMINAIRE GENDARMERIE   ECLAIRAGE GENDARMERIE   FOURNITURE ET POSE LUMINAIRE GENDARMERIE	1 565,64 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 889,28 €</b>

**Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)**

<b>SAINT-PIERRE-EN-AUGE</b>		<b>Dépenses éligibles au FCTVA en €</b>
<b>Budget principal : SAINT-PIERRE-EN-AUGE</b>		<b>17 062,40 €</b>
dont dépenses de fonctionnement		1 587,60 €
<b>615221</b>	<b>Bâtiments publics</b>	<b>1 587,60 €</b>
3834-1	REPL CARTE GESTION EVOLUS 90 PORTE ENTREE MAIRIE SPSD   FACTURE 14/23-09-0167 DU 14/09/2023   REPL CARTE GESTION EVOLUS 90 PORTE ENTREE MAIRIE SPSD	1 132,80 €
4257-1	REPLACEMENT SELECTEUR POSITION/PORTE MAIRIE SPSD   FACTURE 14 23 09 0420 DU 27/09/2023   REPLACEMENT SELECTEUR POSITION/PORTE MAIRIE SPSD	454,80 €
dont dépenses d'investissement		15 474,80 €
<b>2316</b>	<b>Restauration des biens historiques et culturels</b>	<b>15 474,80 €</b>
3987-1	FABRICATION MEUBLE SIT 1-SCENOGRAPHIE MISE EN VALEUR TABLEAU "LA CRUSIFIXION" DE M. VAN HEEMSKERCK   SIT 1 - F. NO SI2046001 DU 31/08/2023 - LIVRAISON LE 19/09/2023   FABRICATION MEUBLE SIT 1-SCENOGRAPHIE MISE EN VALEUR TABLEAU "LA CRUSI	4 642,44 €
3988-1	FABRICATION MEUBLE SIT 2-SCENOGRAPHIE MISE EN VALEUR TABLEAU "LA CRUSIFIXION" DE M. VAN HEEMSKERCK   SIT 2 - F. NO SI2046002 DU 29/09/2023 - LIVRAISON LE 19/09/2023   FABRICATION MEUBLE SIT 2-SCENOGRAPHIE MISE EN VALEUR TABLEAU "LA CRUSI	10 832,36 €
<b>Budget annexe : LOC GENDARMERIE-ST-PIERRE-AUGE</b>		<b>0,00 €</b>
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
<b>TOTAL</b>		<b>19 037,90 €</b>

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

SAINT-PIERRE-EN-AUGE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
<b>Budget principal : SAINT-PIERRE-EN-AUGE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
<b>Budget annexe : LOC GENDARMERIE-ST-PIERRE-AUGE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

SAINT-PIERRE-EN-AUGE	Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
<b>Budget principal : SAINT-PIERRE-EN-AUGE</b>	<b>0,00 €</b>
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
<b>Budget annexe : LOC GENDARMERIE-ST-PIERRE-AUGE</b>	<b>0,00 €</b>
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>